

Guide spécifique

Le programme de Sciences humaines

Mars 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Ce document a été adopté par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
à sa 17^e réunion
tenue à Québec
le 8 mars 1995

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : premier trimestre 1995
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 2-550-24277-7

Ce document a été préparé avec
la collaboration du
Comité consultatif d'évaluation
du programme de Sciences humaines

assistée de l'équipe de rédaction
composée de :

Francesco Arena

Benoît Girard

Bengt Lindfelt

Yves Prayal

Paul Valois

Dans ce texte, le genre masculin est utilisé comme générique
sans préjugé quant au sexe des personnes.

Table des matières

Introduction	1
Première partie	
Les enjeux et le choix des critères d'évaluation	3
La cohérence du programme	4
Les caractéristiques de la population scolaire et l'encadrement pédagogique	7
Les ressources humaines	10
L'efficacité du programme et la réussite des études	12
La gestion du programme	15
Deuxième partie	
Réalisation de l'auto-évaluation du programme de Sciences humaines	17
Présentation générale du programme	19
La cohérence du programme	20
Sous-critère 2.2	21
Sous-critère 2.3	23
Sous-critère 2.4	24
Évaluation générale de la cohérence du programme	25
La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants	26
Sous-critère 3.1	27
Sous-critère 3.2	28
Sous-critère 3.3	29
Évaluation générale de la valeur des méthodes pédagogiques et des mesures d'encadrement des étudiants	30
L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières	31
Sous-critère 4.1	32
Sous-critère 4.3	33
Évaluation générale de l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières	34
L'efficacité du programme	36

Sous-critère 5.2	37
Sous-critère 5.3	39
Sous-critère 5.4	41
Sous-critère 5.5	43
Évaluation générale de l'efficacité du programme	45
La qualité de la gestion du programme	46
Sous-critère 6.1	47
Évaluation générale de la qualité de la gestion du programme	49
Évaluation globale de la mise en oeuvre du programme	50
Plan type du rapport d'auto-évaluation	51
Annexe 1	
Lexique	53
Annexe 2	
Liste des documents à annexer au rapport ou à tenir à la disposition de la Commission	57
Annexe 3	
Résumé de l'information à recueillir pour l'auto-évaluation	59
Annexe 4	
Description du programme de Sciences humaines selon les <i>Cahiers de l'enseignement collégial</i>	63
Annexe 5	
Établissements autorisés à dispenser le programme de Sciences humaines	67
Annexe 6	
Composition du comité consultatif d'évaluation du programme de Sciences humaines	69

Introduction

L'évaluation de la mise en oeuvre des programmes d'enseignement constitue l'un des volets de la mission de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Dans ses premières publications ainsi que lors de ses contacts avec les collègues, la Commission a exposé le contexte dans lequel elle a été créée, les fondements légaux de sa mission ainsi que l'esprit dans lequel elle aborde sa tâche et la méthodologie qu'elle entend appliquer. Comme elle le précisait dans son *Guide général pour l'évaluation des programmes d'études*, la Commission poursuit un double objectif : aider les établissements à améliorer constamment la qualité et la pertinence de leur enseignement et témoigner de la valeur de la formation qu'ils donnent à leurs étudiants. Pour ce faire,

[...] la Commission a opté pour une approche qui accentue la composante formative de l'évaluation, ce qui l'amène à proposer des processus qui engagent activement les établissements. Ainsi, la Commission demande aux établissements de procéder d'abord à l'auto-évaluation de leur programme à partir d'un guide qu'elle leur fournit. Elle fait également appel à la participation d'experts externes reconnus afin d'apprécier l'auto-évaluation, discuter avec l'établissement et juger de la valeur du programme. La participation active de ces deux catégories d'acteurs est essentielle à la réussite de l'évaluation des programmes et elle s'inscrit dans des pratiques d'évaluation largement utilisées dans le milieu de l'enseignement supérieur dans les pays industrialisés.¹

Après avoir souligné l'importance de l'auto-évaluation réalisée dans chaque établissement, la Commission précisait le processus qu'elle a retenu pour l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes d'études et elle s'engageait à élaborer et à rendre disponibles des guides spécifiques adaptés aux caractéristiques de chacun des programmes à évaluer. Tel est l'objet du présent document qui vise à soutenir la démarche d'auto-évaluation des collègues qui offrent le programme de Sciences humaines. Il a été préparé avec la collaboration des membres d'un comité consultatif formé de personnes appartenant aux milieux collégial et universitaire².

-
1. COMMISSION d'évaluation de l'enseignement collégial, *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*, Gouvernement du Québec, mai 1994, p. 3.
 2. On trouvera en annexe, la liste des membres du comité consultatif.

Ce guide spécifique contient deux parties : la première présente les enjeux de l'évaluation du programme révisé de Sciences humaines et le choix des critères et sous-critères d'évaluation; la seconde présente en contexte chacun des critères et sous-critères retenus, explicite les objets d'évaluation, précise les documents requis et, enfin, fournit quelques indications sur la présentation du rapport d'auto-évaluation.

On trouvera en annexe :

- ! un lexique donnant la définition de certains termes utilisés dans le texte;
- ! la liste des documents que le collège doit joindre à son rapport d'évaluation ou tenir à la disposition de la Commission lors de la visite du collège;
- ! un tableau résumant l'information que le collège aura à recueillir pour faire son auto-évaluation;
- ! la description du programme de Sciences humaines tirée des *Cahiers de l'enseignement collégial*;
- ! la liste des établissements autorisés à offrir le programme de Sciences humaines;
- ! la liste des membres du comité consultatif formé par la Commission pour l'évaluation de ce programme.

Première partie

Les enjeux et le choix des critères d'évaluation

Les enjeux de l'évaluation de la mise en oeuvre du programme de Sciences humaines, tel qu'il se présente à la suite de la révision de 1991, sont de divers ordres. Il y a lieu d'examiner, d'une part, comment le programme révisé a contribué à remédier à des faiblesses de l'ancien programme qui avaient été décelées au fil des ans. Il y a lieu, d'autre part, d'analyser les aspects reliés à la structure et à l'implantation du programme révisé; en effet, toute modification d'un programme pose de nouveaux défis et risque de créer des problèmes imprévus.

Dans les pages qui suivent, on procédera à l'identification des principaux enjeux qui ont trait à la mise en oeuvre du programme et, à partir de ceux-ci, au choix des critères et des sous-critères d'évaluation, étant entendu, toutefois, que ces enjeux sont souvent reliés entre eux et que les critères n'en découlent pas toujours d'une manière univoque. Par ailleurs, considérant l'ampleur et la complexité du programme de Sciences humaines ainsi que le fait qu'il s'agit d'une première évaluation, la Commission, assistée de son comité consultatif, a mis un accent plus marqué sur certains critères et a choisi les angles d'analyse à privilégier.

Les enjeux sont regroupés ici sous les rubriques *cohérence du programme, caractéristiques de la population scolaire et encadrement pédagogique, ressources humaines, efficacité du programme et réussite des études, gestion du programme*. Sous chacune de ces rubriques, le critère et les sous-critères d'évaluation sont mis en rapport avec les enjeux qui ont été identifiés.

La cohérence du programme

L'enjeu

De nombreuses critiques touchant l'ancien programme portaient sur son manque de cohérence. C'est ainsi qu'une série d'éléments introduits lors de la révision visaient l'amélioration de la cohérence du programme, à savoir :

- ! la définition des objectifs du programme³;
- ! l'importante réduction du nombre de cours admissibles;
- ! la définition d'un tronc commun de cours⁴;
- ! l'introduction d'une *activité d'intégration*^{*5} devant être réalisée à la fin des études.

La recherche de cette cohérence constitue ainsi un enjeu majeur pour l'évaluation de la mise en oeuvre du programme, enjeu d'autant plus important que le nombre de combinaisons possibles de cours demeure très élevé : mis à part les cinq cours du tronc commun et le sixième cours tiré d'une liste restreinte, les huit autres cours de la concentration sont choisis dans une banque totalisant quelque 90 cours différents.

Par ailleurs, la révision du programme visait à rendre celui-ci conforme au *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* et, notamment, à la définition du *programme* comme un «ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation», définition reprise, pour l'essentiel, dans le nouveau *Règlement sur le régime des études collégiales*. Cette définition invite à recourir à ce qu'on appelle l'*approche programme*.

Cette approche, qui pourrait être définie comme une manière d'organiser l'enseignement de telle sorte que chacun des cours s'inscrive dans une logique d'ensemble et contribue de façon structurée, planifiée et intégrée aux objectifs du programme, apparaît comme un moyen permettant d'assurer la cohérence du plan de formation. Plusieurs éléments du programme révisé invitent effectivement à appliquer une approche programme, tout particulièrement :

-
3. En réalité, il semble s'agir des objectifs de la concentration (la composante de formation spécifique) plutôt que de ceux du programme tout entier.
 4. Dans ce document, on entend par *tronc commun* l'ensemble constitué par *les cinq cours obligatoires* pour tous les étudiants de Sciences humaines dans l'ensemble du réseau.
 5. Les termes marqués d'un astérisque sont définis dans le lexique placé en annexe.

- ! les objectifs 1.5 et 2.6⁶, ce dernier étant expressément visé par une activité d'apprentissage spécifique qu'on appelle généralement *activité d'intégration*;
- ! l'objectif 2.1 qui vise le développement «des méthodes de travail intellectuel nécessaires à la poursuite des études supérieures»;
- ! la composition du tronc commun qui comporte des cours de méthodologie en sciences humaines et des cours dans quelques disciplines déterminées.

En outre, les collèges peuvent choisir de mettre sur pied des profils* de formation à l'intérieur du programme et de nombreux collèges le font effectivement. Ces profils – qui peuvent être plus ou moins souples, c'est-à-dire laissant aux étudiants un choix de cours plus ou moins large – sont généralement organisés autour de fils conducteurs ou de thèmes reliant les cours des diverses disciplines (les trois dimensions *individu, société* et *monde* ont été souvent retenues) et par la mise en séquence des cours à l'intérieur de chacune des disciplines. Une variété de profils est ainsi offerte aux étudiants de Sciences humaines, variété qui, cependant, ne se concrétise quelquefois que par de légères différences dans la composition du programme. Afin de mieux connaître les profils en tant que mode de constitution d'un plan de formation cohérent en Sciences humaines, il serait intéressant de savoir quels ont été les critères retenus localement pour en définir l'organisation.

Il s'agit en somme de savoir si l'approche programme est effectivement appliquée, de quelle manière elle a été mise en oeuvre et quels en ont été les effets sur la cohérence du programme.

L'introduction d'une activité d'intégration devait, comme on l'a vu ci-dessus, contribuer à une meilleure cohérence du programme. Il s'agit là d'une activité d'un type nouveau pour la plupart des collèges, du moins en formation préuniversitaire. Elle peut prendre des formes différentes, se situant dans le cadre d'un ou de plusieurs cours disciplinaires ou constituant une activité à part. Elle constitue en quelque sorte la clé de voûte du programme et sa mise en oeuvre revêt dès lors un intérêt particulier.

Le critère d'évaluation

Parmi les critères retenus pour l'évaluation du programme de Sciences humaines, celui qui touche la cohérence du programme paraît prioritaire. Il s'agit d'examiner l'apport des différents cours, notamment des cours du tronc commun, ainsi que la contribution de l'activité d'intégra-

6. «Comprendre quelques théories ou modèles des disciplines du programme, leurs limites, leur complémentarité, et leurs conséquences éventuelles» (objectif 1.5); «réaliser un travail qui démontre la capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une approche des sciences humaines» (objectif 2.6).

tion à la réalisation des objectifs du programme. De plus, on se penchera sur l'articulation ou la mise en séquence des cours qui devraient faciliter les apprentissages et permettre aux étudiants d'en faire la synthèse. Enfin, on verra si la cohérence du programme se reflète dans les exigences des cours du tronc commun et si celles-ci sont établies d'une manière claire, équilibrée et réaliste.

Les sous-critères que la Commission retient sont les suivants :

- ! *Le programme comporte un ensemble d'activités d'apprentissage* dont les objectifs et le contenu traduisent clairement les objectifs du programme et permettent de les atteindre.*

- ! *Les activités d'apprentissage sont bien articulées entre elles et suivent une séquence progressive qui facilite l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des éléments de contenu* du programme.*

- ! *Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage sont établies de façon claire et réaliste et se reflètent adéquatement dans les plans de cours et dans la pondération*.*

Les caractéristiques de la population scolaire et l'encadrement pédagogique

L'enjeu

Le programme de Sciences humaines est le plus fréquenté du réseau, réunissant quelque 30 % de l'effectif collégial. C'est le programme qui reçoit le plus grand nombre de nouveaux inscrits – 19 850 nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire en 1993 – et, de plus, il attire un grand nombre de ceux qui changent de programme. Ce fait peut s'expliquer à la fois par des effets de système et par les caractéristiques du programme lui-même. D'une part, le programme ne demande pas de cours préalables, contrairement à la grande majorité des autres programmes collégiaux, sauf pour les cheminements comportant des cours de mathématiques; d'autre part, c'est un programme ouvert et à contenu général. Il attire ainsi une population vaste et diverse : à côté d'étudiants ayant un bon, voire un excellent dossier scolaire, on trouve des étudiants parmi les plus faibles du collégial; à côté de ceux qui y sont entrés par goût et qui se préparent à poursuivre des études universitaires dans ce domaine, plusieurs ayant déjà en vue une profession précise, on trouve de nombreux étudiants qui sont incertains de leur orientation et même d'autres qui s'y retrouvent par défaut et pour lesquels les Sciences humaines constituent, en quelque sorte, un «programme refuge».

Or, l'information dont la Commission dispose concernant les caractéristiques des étudiants couvre l'ensemble et risque ainsi d'occulter des clivages importants entre des groupes d'étudiants à l'intérieur du programme. Il conviendra vraisemblablement de distinguer ceux-ci selon le profil de formation ou selon leur choix de cours.

Il demeure que le programme de Sciences humaines est devenu dans les faits celui qui porte plus que les autres programmes le poids de la démocratisation des études supérieures et de leur accessibilité accrue. Cela pose des défis quant aux méthodes pédagogiques et à l'encadrement.

Et ces défis prennent une ampleur particulière simplement à cause du nombre d'étudiants qui s'inscrivent dans ce programme. Le fait que, dans une cohorte* (celle de 1987) comptant quelque 15 000 nouveaux inscrits en Sciences humaines, 36 % ont quitté les études collégiales sans diplôme signifie une «déperdition» d'environ 5 400 étudiants de cette seule cohorte⁷. Et

7. Quelque 10 % (environ 1 500 étudiants) de cette cohorte ont fini par obtenir le DEC dans un autre programme, alors que 54 % (quelque 8 100) ont terminé avec un diplôme en Sciences humaines.

il est possible que, sur une base annuelle, ce chiffre soit encore plus élevé aujourd'hui puisque le nombre d'inscriptions a augmenté depuis 1987.

Par ailleurs, l'organisation scolaire en Sciences humaines rend plus difficile l'encadrement pédagogique ainsi que la réalisation du travail de concertation nécessaire à cet égard. L'un des buts de la révision du programme était de le renforcer en rapprochant le nombre d'unités de la concentration (24) de celui de la concentration en Sciences de la nature (32). On a ainsi alloué 28 unités à la concentration en Sciences humaines. Cependant, on a maintenu des cours de trois heures (sauf pour les deux cours de méthodologie), si bien que l'augmentation du nombre d'unités s'est traduite par une augmentation du nombre de cours de concentration à suivre, qui est passé de 12 à 14⁸.

Il en résulte que le nombre d'heures de contact étudiant-professeur dans chacun des cours est demeuré relativement faible : 3 heures/semaine dans la grande majorité des cours. Pour atteindre le nombre d'heures de classe requis, le professeur en sciences humaines enseigne généralement à quatre ou à cinq groupes, totalisant habituellement entre 100 et 150 étudiants. Pour les étudiants, l'augmentation du nombre de cours signifie que, habituellement, ils ont à travailler avec un plus grand nombre de professeurs différents qu'auparavant.

Cela pose des défis particuliers dans des disciplines comme celles des sciences humaines où les activités de documentation, de recherche et de communication doivent prendre une place importante et dans un programme où plusieurs étudiants auraient besoin d'un encadrement pédagogique particulier. Il faudra voir si la mise en oeuvre de la session d'accueil et d'intégration de même que l'organisation d'activités d'aide à l'apprentissage auront favorisé la réussite des plus faibles. Il faudra voir aussi comment les méthodes pédagogiques utilisées auront permis d'affermir l'encadrement pédagogique en classe et comment les conditions d'exercice de la disponibilité des professeurs permettent d'assurer l'encadrement nécessaire en dehors de la salle de classe.

En somme, l'enjeu consiste à savoir si on a réussi à conjuguer accessibilité, qualité de la formation et réussite des études et, pour ce faire, à fournir un encadrement pédagogique adéquat et suffisant.

8. Quant au nombre d'heures prévues pour le *travail personnel* en Sciences humaines, il dépasse même légèrement celui du programme de Sciences de la nature.
Sciences humaines : 12 cours à 3 h/sem. + 2 cours à 2 h/sem. = 40 h/sem.;
Sciences de la nature (habituellement) : 12 ou 13 cours à 3 h/sem. = 36 ou 39 h/sem.

Le critère d'évaluation

C'est ainsi que le critère touchant la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants revêt un caractère très important. Il s'agit de vérifier si les méthodes pédagogiques sont adaptées à la fois aux objectifs du programme et des cours du tronc commun et aux caractéristiques des étudiants. On examinera si les diverses mesures d'aide à l'apprentissage et les services de conseil sont adéquats et on se penchera, entre autres choses, sur l'efficacité de la session d'accueil et d'intégration lorsqu'elle est offerte aux étudiants en Sciences humaines. Enfin la disponibilité des professeurs pour répondre aux besoins d'encadrement entrera en ligne de compte.

Pour ce faire, la Commission retient les sous-critères suivants :

- ! *Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme et aux activités d'apprentissage identifiées (cours) et tiennent compte des particularités des étudiants de manière à leur permettre de maîtriser ces objectifs de façon satisfaisante.*
- ! *Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage permettent aux étudiants de mieux réussir leurs études.*
- ! *La disponibilité des professeurs permet de répondre aux besoins d'encadrement des étudiants.*

Les ressources humaines

L'enjeu

C'est presque commettre un truisme que d'affirmer que la qualité de l'enseignement est tributaire de la compétence scientifique et pédagogique des professeurs, de leur engagement et de leur motivation. Dans le cas de l'enseignement collégial québécois, ceci est d'autant plus vrai que les professeurs sont étroitement associés à la définition des programmes et des cours et qu'ils déterminent les méthodes d'enseignement et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Il est donc essentiel de pouvoir compter sur un corps professoral ayant reçu la formation initiale et le perfectionnement nécessaires et sur sa participation engagée à l'ensemble des démarches pédagogiques.

Les professeurs enseignant les sciences humaines détiennent sans doute au moins un diplôme universitaire de premier cycle avec une formation adéquate dans la discipline enseignée. Or, le savoir évolue et le professeur doit se tenir au courant des principaux développements de sa discipline.

De plus, la formation initiale des professeurs au collégial ne comporte pas nécessairement de cours de pédagogie ou de stage préparatoire. Pour de très nombreux professeurs, l'habileté pédagogique s'est développée avec l'expérience.

Tant du côté de la compétence disciplinaire que pédagogique, des besoins de perfectionnement sont couramment signalés. Ces besoins prennent une ampleur ou une coloration particulière avec l'implantation du programme révisé, qui comporte des objectifs nouveaux, de nouveaux cours dont certains ont un caractère interdisciplinaire, une activité d'intégration à élaborer, à organiser et à évaluer et, d'une manière générale, une orientation assez claire vers l'approche programme.

Le critère d'évaluation

Pour l'évaluation de ce programme, le critère touchant l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières met l'accent sur la formation, l'expérience et le perfectionnement des professeurs en lien avec la tâche qui leur est confiée, ainsi que sur toute mesure visant à soutenir leur compétence et à stimuler leur motivation.

La Commission retient ainsi les sous-critères suivants :

- ! *Le nombre et les qualifications des professeurs sont suffisants et leurs compétences sont assez diversifiées pour permettre la mise en oeuvre du programme et de ses activités d'apprentissage (cours)*.*

- ! *La motivation et la compétence des professeurs sont maintenues ou développées par le recours, entre autres choses, à des procédures bien définies d'évaluation et de perfectionnement.*

L'efficacité du programme et la réussite des études

L'enjeu

L'enjeu touchant la réussite dans le programme de Sciences humaines peut être vu sous divers angles. Si l'on considère le taux de diplomation* dans l'ensemble des cégeps au bout d'une période d'observation de cinq ou six ans, on peut constater qu'il se situe à 54 % ou 53 %⁹, soit seulement à un point de pourcentage sous le taux observé en Sciences de la nature, mais à près de 20 points au-dessus de celui des divers programmes d'Arts et de Lettres (cohortes de 1987 et 1988, lecture faite en 1993). Un tel résultat pourrait être considéré satisfaisant compte tenu du fait qu'en Sciences humaines, les étudiants, en moyenne, sont plus faibles à l'entrée au cégep que ceux qui commencent en Sciences de la nature – leur cote de réussite au secondaire étant en moyenne d'environ 11 points inférieure – et que, par contre, ils sont de force comparable à ceux qui entrent en Arts et en Lettres.

D'un autre côté, on pourrait s'interroger sur le fait que seulement 27 % ou 28 % obtiennent le DEC dans le temps prévu (cohortes de 1989, 1990 et 1991, même programme, même cégep), ce qui est nettement inférieur au taux correspondant pour les Sciences de la nature (mais aussi bien supérieur, généralement parlant, aux taux observés en Arts et en Lettres). De même, à l'examen de divers autres paramètres (taux de réussite* au premier trimestre, taux de persévérance*, taux de diplomation dans le temps prévu, taux de diplomation total quel que soit le programme de sortie), on constate que les résultats en Sciences humaines sont nettement inférieurs à ceux observés en Sciences de la nature tout en se comparant favorablement, le plus souvent, aux programmes d'Arts et de Lettres.

Le fait qu'une grande majorité n'obtient pas le diplôme dans le temps prévu et qu'une proportion importante quitte les études sans diplôme prend une dimension particulière en Sciences humaines, comme on l'a vu plus haut, à cause du grand nombre d'étudiants dont il s'agit.

Par ailleurs, les données globales masquent parfois des écarts importants d'un collège à un autre. Le taux de diplomation dans le temps prévu, qui se situe autour de 27 %, comme on vient de le voir, varie selon le cégep entre 8 % et 54 %.

9. Dans les collèges privés, le taux de diplomation en Sciences humaines est plus élevé; il varie, pour les cohortes considérées entre 62 % et 63 % (diplomation au bout de cinq ou six ans) et entre 38 % et 40 % (diplomation dans le temps prévu).

Cela étant dit, plusieurs des données citées ici concernent les cheminements des étudiants dans l'ancien programme. Le programme révisé a amené une précision de la finalité du programme, la définition d'objectifs de programme (il n'y en avait pas auparavant), l'introduction de nouveaux cours ainsi que la réécriture des objectifs et des contenus des cours déjà existants.

En effet, la finalité générale du programme révisé de Sciences humaines est de «préparer adéquatement les étudiants à des études universitaires dans l'une ou l'autre des sciences humaines en privilégiant l'acquisition des concepts fondamentaux propres aux sciences humaines et en contribuant à leur formation générale personnelle» et le programme vise désormais 14 objectifs regroupés sous les titres *connaissances*, *méthodologie* et *langage*. L'objectif 2.6, dont il a déjà été question, revêt une importance particulière du fait qu'il doit faire l'objet d'une activité spécifique (l'activité d'intégration); il s'agit de «réaliser un travail qui démontre la capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une approche des sciences humaines».

Même si la rédaction de la finalité et des objectifs du programme peut permettre des lectures différentes, la réussite des études en Sciences humaines prend donc une signification plus précise que dans l'ancien programme du fait qu'elle se mesure désormais à l'égard d'objectifs explicites. La réussite du programme repose aussi, dorénavant, sur le tronc commun de cours ainsi que sur l'activité d'intégration. Les universités doivent ainsi pouvoir tableer non seulement sur la réalisation d'objectifs touchant des connaissances et habiletés générales, mais aussi sur certains acquis dans des disciplines déterminées (histoire, psychologie et économique).

Comme la finalité du programme est de «préparer adéquatement les étudiants à des études universitaires dans l'une ou l'autre des sciences humaines [...]», il convient de se demander si, effectivement, les diplômés sont reçus à l'université et s'ils sont suffisamment préparés pour réussir les études universitaires. Sur le premier point, les opérations de relance montrent qu'autour de 85 % des diplômés sont inscrits aux études universitaires l'année suivante; c'était du moins le cas pour les promotions de 1990-1991 à 1992-1993. Selon des données récentes¹⁰, la très grande majorité, quelque 80 %, des diplômés qui s'inscrivent au baccalauréat choisissent de le faire dans les sciences humaines ou en sciences de l'administration. On pourrait donc penser qu'au moins en ce qui concerne l'admission à l'université et l'orientation générale des études à ce niveau, le diplôme en Sciences humaines du collégial constitue une préparation adéquate. Par contre, la Commission n'a pas d'information détaillée en ce moment sur les

10. Données fournies par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

programmes universitaires qui attirent les diplômés et sur leur cheminement dans ces programmes.

Enfin, l'un des enjeux du programme révisé est de préparer les étudiants de telle sorte que les universités ne sentent pas le besoin d'exiger de cours particuliers comme préalables à l'admission dans tel ou tel programme universitaire.

Le critère d'évaluation

Pour évaluer l'efficacité du programme, il s'agit donc, d'une part, d'examiner les pratiques et les méthodes d'évaluation afin de s'assurer que l'on mesure adéquatement l'atteinte des objectifs du programme et des cours du tronc commun. Et ce faisant, on examinera également l'application au programme de Sciences humaines de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (la PIEA). Une attention particulière sera accordée à l'activité d'intégration en tant que témoin de la réalisation des objectifs du programme.

D'autre part, l'évaluation portera sur la persévérance et la réussite des étudiants, étant entendu que la réussite du programme doit trouver, normalement, son prolongement dans les études universitaires.

D'une façon plus précise, l'évaluation se fera selon les sous-critères suivants :

- ! *Les modes* et les instruments d'évaluation* des apprentissages appliqués dans le programme permettent d'évaluer la réalisation des objectifs assignés aux activités d'apprentissage (cours) et au programme.*
- ! *Le taux de réussite des cours* est satisfaisant et se compare bien avec ce qui est observé dans les autres programmes et dans les autres établissements.*
- ! *Une proportion satisfaisante des étudiants termine le programme dans des délais acceptables, compte tenu de leur régime d'études et de leurs caractéristiques.*
- ! *Les diplômées et les diplômés satisfont aux exigences convenues en ce qui regarde la réalisation des objectifs visés par le programme.*

La gestion du programme

L'enjeu

La mise en oeuvre du programme révisé de Sciences humaines entraîne à bien des égards des exigences accrues au chapitre de la gestion du programme. L'atteinte des objectifs du programme, la détermination de séquences de cours, de thèmes ou de fils conducteurs, l'élaboration et l'organisation de l'activité d'intégration amènent la nécessité d'identifier des lieux ou des mécanismes d'échange et de concertation susceptibles de favoriser une compréhension commune du programme et de la manière dont chacun des cours y contribue.

La convergence des contenus, des méthodes pédagogiques et des modes d'encadrement ne peut être mise en oeuvre sans l'instauration de mécanismes de concertation non seulement au sein des départements mais aussi entre tous les professeurs qui enseignent dans le programme. De même, la mise en place de moyens d'aide à l'apprentissage (dépistage, mesures d'aide, évaluation) exige la contribution de diverses personnes engagées dans le programme.

Le critère d'évaluation

L'évaluation selon le critère de la qualité de la gestion du programme portera principalement sur l'exercice des fonctions de gestion et la mise en place de moyens de communication et de mécanismes de concertation favorisant l'approche programme.

Le sous-critère retenu se lit comme suit :

! Les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication sont bien définis et favorisent le bon fonctionnement du programme, de même que l'approche programme.

Deuxième partie

Réalisation de l'auto-évaluation du programme de Sciences humaines

L'évaluation à laquelle la Commission invite les collèges porte sur la concentration (ou, selon la nouvelle terminologie, sur la *composante de formation spécifique*) du programme révisé, en application depuis 1991.

Elle concerne principalement le programme qu'ont suivi les cohortes* ayant commencé leurs études en 1991 (automne), en 1992, en 1993 et – dans certains cas – en 1994; les cours visés sont donc ceux qui ont été dispensés durant les quatre années scolaires de 1991-1992 à 1994-1995.

On trouvera ci-après les indications utiles pour l'auto-évaluation du programme en fonction des critères qui ont été retenus, à savoir : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion¹¹. Les sous-critères ont été choisis en fonction des enjeux présentés plus haut et en fonction des priorités d'évaluation qui s'en dégagent. On notera que le critère de la pertinence du programme n'a pas été retenu pour cette évaluation.

Les critères et les sous-critères sont accompagnés d'une mise en contexte et, pour chaque sous-critère, sont précisés :

- ! le ou les objets d'évaluation;
- ! les éléments d'information ou les indicateurs sur lesquels le collège fondera son évaluation;
- ! les documents à annexer au rapport d'évaluation.

Le collège est invité à faire aussi une évaluation plus générale selon chacun des critères ainsi qu'une évaluation globale de la mise en oeuvre du programme.

11. Voir COMMISSION d'évaluation de l'enseignement collégial, *Guide général pour les évaluations des programmes d'études...*

Enfin, pour chacun des sous-critères ainsi que pour le programme vu dans son ensemble, une rubrique est réservée aux *actions envisagées* où le collège peut, s'il le désire, faire état d'actions qui sont déjà prévues ou qui paraissent adéquates à la lumière des résultats de l'évaluation.

Les critères et les sous-critères apparaissent dans le même ordre que dans le *Guide général*. À moins d'indication contraire, les années ou les cohortes de référence pour chaque objet d'évaluation sont celles mentionnées ci-dessus.

On trouvera ensuite un certain nombre de précisions touchant la présentation du rapport d'évaluation du collège, son approbation par le collège et sa transmission à la Commission.

Présentation générale du programme

L'enseignement des sciences humaines s'inscrivant sans doute dans un projet de formation plus large que le collège aura défini, que ce soit en fonction de la mission ou des grandes orientations qu'il s'est données, de la réalité locale ou de la conception qu'il a retenue de la formation de la personne, le collège présente d'abord un aperçu général du programme tel qu'il l'a mis en oeuvre, et ce en rapport avec son projet éducatif.

Le collège pourra ensuite en tenir compte au moment de formuler son appréciation globale de la mise en oeuvre du programme (voir page 50).

La cohérence du programme

Afin que le programme d'études en sciences humaines constitue un plan de formation de qualité, il est essentiel que les éléments qui le composent forment un ensemble cohérent. Les objectifs et le contenu des cours doivent s'inscrire dans le prolongement direct des objectifs du programme. Les cours doivent être bien articulés entre eux selon des axes privilégiés et se suivre selon une séquence logique et progressive. Les exigences propres à chacun des cours, comme le degré de difficulté des habiletés et des connaissances à acquérir ou la charge de travail des étudiants, doivent être établies de manière réaliste et équilibrée.

L'évaluation porte sur la cohérence du programme tel qu'il est mis en oeuvre par le collège à compter de l'automne 1991, et plus particulièrement sur le tronc commun constitué des cours suivants :

- ! Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines (300-300-91);
- ! Histoire de la civilisation occidentale (330-910-91);
- ! Introduction à la psychologie (350-102-91);
- ! Méthodes quantitatives en Sciences humaines (360-300-91);
- ! Économie globale (383-920-90);

ainsi que sur le travail ou l'activité d'intégration* (objectif 2.6) et sur les profils* de formation, le cas échéant.

Les sous-critères de cohérence retenus à partir du *Guide général* sont **le sous-critère 2.2** (page 21), **le sous-critère 2.3** (page 23) et **le sous-critère 2.4** (page 24).

Sous-critère 2.2

Le programme comporte un ensemble d'activités d'apprentissage* dont les objectifs et le contenu traduisent clairement les objectifs du programme et permettent de les atteindre

Il s'agit d'évaluer l'adéquation entre, d'une part, les objectifs et les contenus de l'ensemble des cours dispensés et, d'autre part, les objectifs du programme de Sciences humaines qui sont énoncés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* (voir annexe) : objectifs liés aux connaissances en sciences humaines (1.1 à 1.5), à la méthodologie en sciences humaines (2.1 à 2.6) et à la langue (vocabulaire et communication) des sciences humaines (3.1 à 3.3).

L'évaluation porte tout particulièrement sur les cours du tronc commun, sur l'activité d'intégration, puis sur les profils* de formation en Sciences humaines lorsque ceux-ci sont offerts par le collège ou, en l'absence de tels profils, sur les règles de choix de cours. Si le collège a adapté ou ajouté des objectifs, il importe d'en faire état en montrant comment ils favorisent la réalisation de la finalité du programme qui est de «préparer adéquatement les élèves à des études universitaires dans l'une ou l'autre des sciences humaines en privilégiant l'acquisition des concepts fondamentaux propres aux sciences humaines, et en contribuant à leur formation générale personnelle».

Objet d'évaluation

Le collège évalue :

- **la contribution de chacun des cinq cours du tronc commun et de l'activité d'intégration à la réalisation des objectifs du programme, en tenant compte, le cas échéant, des objectifs qu'il a adaptés ou ajoutés;**
- **comment chacun des profils ou, en l'absence de profils, l'ensemble des cours de la concentration et les règles de choix de cours assurent l'atteinte des objectifs du programme.**

Pour étayer son évaluation, le collège présente les objectifs et les contenus des cours du tronc commun tels qu'ils sont mis en oeuvre localement, en montrant comment ils contribuent, avec l'activité d'intégration, à l'atteinte des objectifs du programme. Si le collège offre des profils de formation, il présente la composition de chacun de ces profils et explique les motifs ou les critères ayant déterminé leur création. Si le collège n'offre pas de profil de formation

particulier, il explique comment les autres cours de concentration, pris dans leur ensemble, et les règles de choix de cours assurent la réalisation des objectifs du programme.

Documents à annexer

La liste des cours de chacun des profils de formation offerts par le collège ou, si le collège n'offre pas de profils, la liste des cours offerts et les règles de choix de cours.

La description du cadre général de l'activité d'intégration.

Documents à tenir à la disposition de la Commission

Lors de la visite du collège¹², la Commission souhaite pouvoir consulter les documents suivants :

des extraits de comptes rendus des réunions (département, commission des études, etc.) lors desquelles ont été établis le cadre général de l'activité d'intégration de même que les motifs ou les critères de création de chacun des profils de formation ou les règles relatives au choix de cours.

Actions envisagées

12. Voir *Guide général pour l'évaluation des programmes d'études [...]*.

Sous-critère 2.3

Les activités d'apprentissage sont bien articulées entre elles et suivent une séquence progressive qui facilite l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des éléments de contenu* du programme

Ce sous-critère permet d'évaluer l'articulation et l'agencement des cours de concentration, l'enchaînement logique et progressif qui guide leur mise en séquence, les axes ou les fils conducteurs qui relient leur contenu ainsi que la constitution de profils de formation, le cas échéant.

Objet d'évaluation

Le collège évalue comment l'agencement de l'ensemble des cours de la concentration, y compris l'activité d'intégration, et l'articulation de leur contenu permettent l'acquisition progressive et l'intégration des connaissances et des habiletés visées par le programme.

Pour étayer son évaluation, le collège explicite la logique d'articulation et de mise en séquence des cours de la concentration y compris les liens d'apprentissage prévus entre les cours et montre comment cela contribue à la cohérence du programme. Si le collège offre des profils de formation, il présente l'articulation et les axes ou les fils conducteurs qui sous-tendent la composition de chacun de ces profils.

Documents à annexer

Le ou les logigrammes* du programme appliqués depuis 1991.

Le cas échéant, le logigramme de chacun des profils de formation offerts.

Actions envisagées

Sous-critère 2.4

Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage sont établies de façon claire et réaliste et se reflètent adéquatement dans les plans de cours et dans la pondération*

Ce sous-critère permet d'évaluer le réalisme et l'équilibre des exigences de l'ensemble des cours du tronc commun. Les exigences se traduisent principalement dans les types de travaux personnels demandés et le nombre d'heures de travail requis.

Objet d'évaluation

Le collège évalue le réalisme et l'équilibre des exigences des cinq cours du tronc commun du programme.

Pour appuyer son évaluation, le collège identifie, le cas échéant, les cours qui ont requis un aménagement de la pondération prévue, en expliquant les raisons qui ont motivé ses décisions. (Il pourrait s'agir, par exemple, de transformer une heure de cours magistral en heure de travaux pratiques ou d'équilibrer différemment le nombre d'heures de travail personnel dans les divers cours.) Le collège précise pour chacun des cours du tronc commun la nature des travaux exigés en 1994-1995, analyse la charge de travail ainsi générée et en évalue l'impact sur la progression des étudiants dans le programme. Il présente sur ce sujet, et pour chacun des cours du tronc commun, le point de vue des étudiants touchés, ou d'un nombre significatif de ceux-ci.

Actions envisagées

Évaluation générale de la cohérence du programme

Le collège présente une appréciation d'ensemble de la cohérence du programme de Sciences humaines tel qu'il l'a mis en oeuvre. Il identifie de manière concise les principales forces et faiblesses au regard de la cohérence du programme. Il est également invité à faire part de tout commentaire qu'il juge approprié.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Compte tenu de la diversité de la préparation scolaire des étudiants et des motifs qui les ont amenés à s'inscrire au programme de Sciences humaines, il importe d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques utilisées aux objectifs du programme et des cours de même que leur adaptation aux caractéristiques des étudiants. À ce choix des méthodes pédagogiques s'ajoute l'encadrement des étudiants qui, pour les mêmes raisons, constitue un élément d'importance en Sciences humaines. De plus, comme les contacts formels et informels entre les professeurs et les étudiants constituent un important facteur associé à la persévérance et à la réussite des études, le présent critère tient compte explicitement de la disponibilité des professeurs et des besoins d'encadrement des étudiants.

Les trois sous-critères du *Guide général* sont retenus, à savoir **le sous-critère 3.1** (page 27), **le sous-critère 3.2** (page 28) et **le sous-critère 3.3** (page 29).

Sous-critère 3.1

Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme et aux activités d'apprentissage identifiées (cours*) et tiennent compte des particularités des étudiants de manière à leur permettre de maîtriser ces objectifs de façon satisfaisante

Il s'agit d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs du programme. Le collège tient compte plus particulièrement de l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs spécifiques des cours du tronc commun. Il s'agit aussi d'évaluer l'adéquation entre les méthodes pédagogiques et les particularités des étudiants dont le collège juge devoir tenir compte.

Objet d'évaluation

Le collège évalue :

- l'adéquation des méthodes pédagogiques utilisées dans les cours du tronc commun aux objectifs de ces cours;**
- plus généralement, l'adéquation aux particularités des étudiants des principales méthodes pédagogiques utilisées dans les cours de la concentration en Sciences humaines.**

Pour étayer son évaluation, le collège montre comment les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours du tronc commun favorisent l'atteinte par les étudiants des objectifs spécifiques de ces cours et des objectifs du programme auxquels ces cours contribuent. Il explique également les caractéristiques particulières des étudiants qui fréquentent le programme et montre comment les principales méthodes pédagogiques utilisées dans les cours de concentration en tiennent compte.

Actions envisagées

Sous-critère 3.2

Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage permettent aux étudiants de mieux réussir leurs études

Il s'agit d'apprécier la valeur des mesures de soutien retenues pour aider les étudiants à persévérer dans leurs études et à mieux réussir dans le programme de Sciences humaines. Ces mesures concernent les activités ou services de dépistage des difficultés d'apprentissage, d'aide à l'étudiant, de conseil et de suivi. Il s'agit, entre autres choses, des activités ou sessions d'accueil et d'intégration*, de mise à niveau*, de tutorat, d'apprentissage d'une méthodologie du travail intellectuel.

Objet d'évaluation

Le collège évalue la pertinence et l'efficacité des mesures de soutien retenues pour favoriser la persévérance et la réussite dans le programme.

Pour étayer son évaluation, le collège décrit les mesures de soutien qui sont disponibles pour les étudiants en Sciences humaines, et indique le nombre d'étudiants de ce programme qui ont bénéficié de ces mesures depuis l'automne 1992. Le collège évalue l'impact de ces mesures en analysant, par exemple, les taux de persévérance* et de réussite dans le programme¹³; il peut en outre comparer, si c'est possible, les résultats des étudiants ayant bénéficié de ces mesures à ceux d'un groupe témoin aux caractéristiques similaires. Le collège présente à ce sujet le point de vue des étudiants du programme de Sciences humaines touchés par les différentes mesures de soutien.

Actions envisagées

13. Il s'agit des taux calculés pour le sous-critère 5.4, page 41.

Sous-critère 3.3

La disponibilité des professeurs permet de répondre aux besoins d'encadrement des étudiants

Les contacts formels et informels entre les professeurs et les étudiants constituent un facteur important associé à la persévérance* et à la réussite. Il s'agit donc avec ce sous-critère de vérifier si les étudiants peuvent compter sur la disponibilité des professeurs pour répondre à leurs besoins d'encadrement.

Objet d'évaluation

Le collège évalue l'efficacité des mesures prises pour que les professeurs puissent répondre aux besoins d'encadrement des étudiants.

Pour étayer son évaluation, le collège décrit les mesures qui ont été prises pour que les professeurs puissent fournir un encadrement adéquat et présente leur point de vue sur l'efficacité de ces mesures et sur les conditions de réalisation de l'encadrement des étudiants. Il présente également le point de vue des étudiants (ou d'un nombre significatif de ceux-ci) quant à la disponibilité des professeurs et aux avantages des rencontres d'encadrement individualisées.

Actions envisagées

Évaluation générale de la valeur des méthodes pédagogiques et des mesures d'encadrement des étudiants

Le collège présente une appréciation globale de la valeur des méthodes pédagogiques et des mesures d'encadrement. Il identifie de manière concise les principaux points forts et les principaux points faibles observés. Il est également invité à faire tout commentaire qu'il juge approprié.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

L'évaluation selon ce critère porte sur les ressources humaines, et plus particulièrement, sur le corps professoral.

En effet, un programme si pertinent et cohérent soit-il, ne se réalise que lorsqu'il est dispensé par des professeurs. Sa qualité repose alors en grande partie sur le degré d'adéquation entre, d'une part, les qualifications, les compétences et l'expérience des professeurs et, d'autre part, les tâches d'enseignement qui leur sont confiées. De plus, le maintien de cette qualité suppose celui de la motivation des professeurs.

Les sous-critères retenus du *Guide général* sont le **sous-critère 4.1** (page 32) et le **sous-critère 4.3** (page 33).

Sous-critère 4.1

Le nombre et les qualifications des professeurs sont suffisants et leurs compétences sont assez diversifiées pour permettre la mise en oeuvre du programme et de ses activités d'apprentissage

L'évaluation concerne notamment les professeurs qui, en 1994-1995, ont eu la responsabilité de dispenser les cours du tronc commun et d'encadrer l'activité d'intégration.

Objet d'évaluation

Le collège évalue le degré de concordance entre, d'un côté, les qualifications, l'expérience et le statut des professeurs et, d'un autre côté, les charges d'enseignement qui leur ont été attribuées dans le cadre des cours du tronc commun et de l'activité d'intégration.

Pour étayer son évaluation, le collège s'appuie sur une présentation (sous forme de tableau ou autrement) des caractéristiques suivantes pour chacun des professeurs qui dispensent les cours du tronc commun ou qui encadrent l'activité d'intégration, et ce, sans référence nominale :

- le statut (temps plein, temps partiel / permanent, non-permanent);
- la scolarité (nombre d'années, diplômes obtenus et domaines de formation);
- l'expérience (nombre d'années reconnues d'expérience de l'enseignement);

en les mettant en lien avec

- le numéro et le titre des cours dispensés – y compris l'identification de l'activité d'intégration – durant l'année 1994-1995.

Le collège indique également les critères utilisés pour la répartition des tâches d'enseignement des cours de la concentration.

Actions envisagées

Sous-critère 4.3

La motivation et la compétence des professeurs sont maintenues ou développées par le recours, entre autres choses, à des procédures bien définies d'évaluation et de perfectionnement

Les procédures d'évaluation et de perfectionnement sont des moyens privilégiés pour reconnaître, maintenir et développer la motivation et la compétence du personnel enseignant.

Ce sous-critère concerne les professeurs qui dispensent les cours de concentration (de la formation spécifique) du programme de Sciences humaines.

Objet d'évaluation

Le collège évalue la pertinence et l'efficacité des moyens mis en oeuvre pour soutenir la compétence du personnel enseignant et pour stimuler ou soutenir sa motivation.

Au-delà des descriptions factuelles, le collège fournit une appréciation argumentée de la valeur des procédures d'évaluation des professeurs et de détermination des activités de perfectionnement, en s'appuyant sur le taux de satisfaction des professeurs à cet égard et sur une présentation des retombées les plus significatives de ces mesures.

Documents à annexer

Une liste des activités de perfectionnement suivies par chacun des professeurs qui ont dispensé des cours de Sciences humaines au cours des trois dernières années (1992-1993, 1993-1994 et 1994-1995), sans référence nominale.

Les textes de politique concernant l'évaluation et le perfectionnement des professeurs.

Actions envisagées

Évaluation générale de l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Le collège présente une évaluation globale de l'adéquation des ressources engagées dans la mise en oeuvre du programme. Il identifie de manière concise les principaux points forts et les principaux points faibles observés. Les sous-critères retenus par la Commission touchent uniquement les ressources humaines, plus précisément les ressources professorales, mais le collège peut aussi faire intervenir, dans son évaluation globale, toute autre question concernant les ressources qui influe sur la mise en oeuvre du programme.

Document à annexer

L'information demandée dans le tableau ci-joint, porte sur l'ensemble des professeurs donnant les cours de Sciences humaines durant l'année 1994-1995. Cette information n'est pas liée directement à l'un ou l'autre des sous-critères ci-dessus, mais servira à donner à la Commission un portrait plus général du corps professoral de l'ensemble des collèges.

**Portrait d'ensemble de l'équipe professorale donnant les cours
de concentration de Sciences humaines durant l'année 1994-1995**

Nombre et statut des professeurs	Temps plein	Temps partiel	Total
Permanents			
Non-permanents			
Total			

Âge	20 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 et +
Nombre					

Diplôme le plus élevé	Certificat de 1 ^{er} cycle	Baccalauréat	Diplôme de 2 ^e cycle	Maîtrise	Doctorat	Autres (à préciser)
Nombre						

Expérience¹⁴	0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	21 à 30 ans	31 ans et +
Nombre							

Discipline d'enseignement selon le contrat	Sciences humaines (300)	Géographie (320)	Histoire (330)	Civil. anciennes (332)	Psychologie (350)	Multidiscipl. (360)	Sc. de la religion (370)	Anthropologie (381)
Nombre ¹⁵								
Discipline d'enseignement selon le contrat	Économique (383)	Science politique (385)	Sociologie (387)	Administration (401)	Mathématiques (201)	Philosophie (340)	Informatique (420)	L. seconde (602/604)
Nombre								

14. Expérience reconnue de l'enseignement.

15. Si un professeur enseigne plus d'une discipline, diviser selon le nombre de disciplines enseignées (ex. ½-½; a-a-a; etc.).

L'efficacité du programme

Le critère d'efficacité porte sur le degré de réalisation des objectifs du programme de Sciences humaines. Il permet d'établir si, au terme de leurs études collégiales, les étudiants ont atteint le degré attendu de maîtrise des connaissances et des habiletés visées par le programme, et s'ils sont préparés adéquatement à poursuivre des études universitaires.

Il s'agit ainsi d'évaluer la qualité de la formation des diplômés, de même que la capacité du collège à favoriser la réussite des étudiants, en tenant compte de leur degré de préparation au moment de leur admission dans le programme. On évalue, à cette occasion, l'application dans le programme de Sciences humaines de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). On examine, également, le taux de réussite des cours*, le taux de diplomation* et la durée des études. On apprécie, enfin, le degré de maîtrise et d'intégration des connaissances et des habiletés atteint par les diplômés.

Les sous-critères retenus à partir du *Guide général* sont **le sous-critère 5.2** (page 37), **le sous-critère 5.3** (page 39), **le sous-critère 5.4** (page 41) et **le sous-critère 5.5** (page 43).

Sous-critère 5.2

Les modes* et les instruments d'évaluation* des apprentissages appliqués dans le programme permettent d'évaluer la réalisation des objectifs assignés aux activités d'apprentissages et au programme

Avant de traiter de la réalisation des finalités et des objectifs du programme, il importe de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages utilisés permettent de mesurer adéquatement le degré de réalisation des objectifs des activités d'apprentissage. Or, la qualité de cette évaluation est largement tributaire de l'application des règles convenues dans ce domaine pour en assurer la rigueur, la validité et l'équité, règles précisées dans la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Le collège procède donc à l'évaluation de l'application de sa PIEA dans ce programme. Cette évaluation porte plus précisément sur l'application de la PIEA en vigueur durant l'année scolaire 1994-1995 dans les cours du tronc commun et l'activité d'intégration.

Objet d'évaluation

Le collège évalue :

- l'application de la PIEA dans les cinq cours du tronc commun;**
- pour les deux cours nommés ci-dessous et l'activité d'intégration, la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés.**

Pour étayer son évaluation, le collège décrit les mécanismes retenus pour vérifier l'application de sa PIEA et montre la conformité des pratiques en usage dans les cours du tronc commun avec cette politique et, le cas échéant, avec les règles départementales d'évaluation élaborées en concordance avec la PIEA. Le collège démontre aussi, pour les deux cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (300-300-91) et *Économie globale* (383-920-90), dispensés durant l'année 1994-1995, la concordance entre les objectifs décrits aux plans de ces cours, les examens et travaux comptant pour au moins 20 % de la note finale et les corrigés* (grilles* de correction). Le collège démontre également la concordance entre les objectifs *de l'activité ou des activités d'intégration*, réalisées durant l'année 1994-1995, les instruments d'évaluation des apprentissages et leurs corrigés (grilles de correction).

Documents à annexer

Une copie de la PIEA et des règles départementales dont l'application fait objet d'évaluation.

Documents à tenir à la disposition de la Commission

Lors de la visite du collège, la Commission souhaite pouvoir consulter les documents suivants :

les plans détaillés des cours du tronc commun dispensés durant l'année 1994-1995 et la description de l'activité ou des activités d'intégration réalisées au cours de cette même année;

une copie des instruments d'évaluation ou des plans de travaux à effectuer et une copie de leurs corrigés (grilles de correction) utilisés durant l'année 1994-1995 pour les deux cours retenus, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (300-300-91) et *Économie globale* (383-920-90) ainsi que pour *l'activité ou les activités d'intégration*.

Actions envisagées

Sous-critère 5.3

Le taux de réussite des cours est satisfaisant et se compare bien avec ce qui est observé dans les autres programmes et dans les autres établissements

Objet d'évaluation

Le collège évalue la réussite des étudiants dans les cinq cours du tronc commun en Sciences humaines.

Pour étayer son évaluation, le collège présente, selon les indications ci-dessous, les taux de réussite observés en les comparant avec les taux moyens calculés par le Ministère et reproduits dans le tableau de la page suivante. Le collège peut aussi tenir compte, entre autres choses, du niveau de préparation antérieure des étudiants et de l'évolution des taux de réussite durant la période considérée (1991-1992 à 1994-1995).

Le taux de réussite s'obtient en calculant le rapport entre le nombre des étudiants qui obtiennent les unités associées à un cours et celui des étudiants qui s'étaient inscrits à ce cours. Les taux sont à exprimer en pourcentage; en outre, pour faciliter l'interprétation de ces pourcentages, les valeurs absolues doivent être ajoutées entre parenthèses. Seuls les étudiants inscrits au programme de Sciences humaines à l'enseignement régulier (ordinaire) sont à prendre en compte. Les taux doivent être calculés pour les sessions d'automne (A) et d'hiver (H) des quatre années scolaires suivantes : 1991-1992, 1992-1993, 1993-1994 et 1994-1995¹⁶. On comprend que, dans le cas présent, ces années ne correspondent pas à des cohortes.

Actions envisagées

16. Pour l'année 1991-1992, les abandons seront considérés comme des cours non réussis. Pour les années subséquentes, ne seront retenus que les inscrits dénombrés après le 20 septembre, pour la session d'automne, et après le 15 février, pour la session d'hiver.

Taux de réussite (%) dans les cinq cours du tronc commun
Années 1991-1992 à 1994-1995
(Cégeps, enseignement ordinaire, temps complet)

Cours	1991-1992		1992-1993		1993-1994		1994-1995	
	A 91	H 92	A 92	H 93	A 93	H 94	A 94	H 95
In. pr. à la méthodologie. des Sc. humaines (300-300-91)	n/d	83,3	91,3	86,5	90,1	85,9	n/d	n/d
Histoire de la civilisation occidentale (330-910-91)	72,7	73,5	74,9	74,4	74,1	74,4	n/d	n/d
Introduction à la psychologie (350-102-91)	75,1	74,0	74,6	75,6	76,0	75,1	n/d	n/d
Méthodes quantitatives en Sc. humaines (360-300-91)	64,8	63,5	72,6	69,4	73,5	69,3	n/d	n/d
Économie globale (383-920-90)	67,9	68,6	70,5	72,0	70,1	71,7	n/d	n/d

Sous-critère 5.4

Une proportion satisfaisante des étudiants termine le programme dans des délais acceptables, compte tenu de leur régime d'études et de leurs caractéristiques

Le taux de diplomation d'un programme constitue l'un des indicateurs clés pour l'appréciation de l'efficacité du programme. Le régime d'études (temps complet ou temps partiel), les caractéristiques des étudiants (notamment la cote de réussite au secondaire) et la période d'observation (durée prescrite, période plus longue) sont des facteurs qu'il faut prendre en compte pour l'interprétation du taux de diplomation. Par ailleurs, il n'existe pas, pour un programme donné, de seuil absolu à partir duquel un taux de diplomation peut être considéré comme «satisfaisant».

Objet d'évaluation

Le collège évalue les taux de diplomation obtenus en justifiant son appréciation.

Le collège explique sur quels éléments repose son appréciation. Entre autres choses, il peut tenir compte du niveau de préparation antérieure des étudiants, de la variation des taux de diplomation d'une cohorte à l'autre, des taux de diplomation enregistrés dans les autres programmes de DEC préuniversitaires offerts par le collège, voire, comme élément supplémentaire, des taux moyens calculés par le Ministère (système CHESCO).

Les taux sont à calculer et à présenter selon les indications fournies à la page qui suit. Ces données portent sur le cheminement scolaire des trois cohortes qui ont eu, en théorie, le temps d'obtenir leur DEC en Sciences humaines : celles de l'automne des années 1991, 1992 et 1993. Deux types de cohortes doivent être considérées : celles correspondant aux étudiants provenant directement du secondaire (cohorte A*), et celles correspondant aux autres étudiants (cohorte B*). Seuls sont à retenir les étudiants de l'enseignement régulier (ordinaire). Dans les cas où cela s'applique et si c'est possible, le collège fait aussi la ventilation des données selon les profils suivis par les étudiants.

Le collège inclut dans son rapport le tableau contenant cette information.

Actions envisagées

**Cheminement scolaire dans le programme de Sciences humaines
Cohortes de 1991, 1992 et 1993**

Cohortes	Cote au secondaire ¹⁷		Inscription 1 ^{re} session		Taux de persévérance dans le programme ¹⁸		Taux de diplomation dans le programme ¹⁹			
							Durée prévue (2 ans) ²⁰		Période maximale d'observation	
	A ²¹	B ²²	A	B	A	B	A	B		
1991										
1992										
1993								--	--	

17. Utiliser la méthode de CHESCO (Système d'information sur les cheminements scolaires au collégial de la DGEC).

18. Nombre d'inscriptions en troisième session / nombre d'inscriptions en première session.

19. Nombre de personnes diplômées / nombre d'inscriptions en première session.

20. Si cette information n'est pas disponible pour la cohorte de 1993, utiliser le taux d'inscription pour une quatrième session consécutive (en signalant que c'est de cela qu'il s'agit).

21. La cohorte A regroupe les étudiants provenant directement du secondaire.

22. La cohorte B regroupe les autres étudiants.

Sous-critère 5.5

Les diplômés satisfont aux exigences convenues en ce qui regarde la réalisation des objectifs visés par le programme

Conformément aux règles d'organisation du programme, les étudiants de Sciences humaines sont tenus de réaliser un travail qui démontre leur capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une approche en sciences humaines. La réalisation de ce travail ou de cette activité peut prendre des formes diverses, mais toutes requièrent que les étudiants démontrent une maîtrise suffisante des connaissances et des habiletés acquises tout au long de leurs études collégiales dans le programme de Sciences humaines. Un tel travail ou activité permet de mesurer le degré de réalisation et d'intégration des objectifs du programme. Il s'agit d'examiner la nature de cette activité d'intégration, d'évaluer les objectifs du programme qu'elle vise à mesurer et de vérifier si ces objectifs ont été atteints.

Objet d'évaluation

Le collège évalue :

- **la capacité de l'activité d'intégration de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs visés;**
- **la qualité de la formation des diplômés de Sciences humaines au regard de leur aptitude à poursuivre des études universitaires.**

Pour appuyer son évaluation, le collège décrit la nature de l'activité d'intégration, ainsi que les objectifs dont elle vise à vérifier l'atteinte. Il est entendu que la nature de cette activité peut différer selon les profils de formation. En tenant compte des taux de réussite des finissants de 1993, 1994 et 1995 à cette activité d'intégration, il explique dans quelle mesure cette activité permet de témoigner de l'atteinte des objectifs du programme.

La visée du programme étant de préparer aux études universitaires, le collège fournit l'information sur la réussite des finissants en Sciences humaines de 1994 au test ministériel de français. Il présente en outre le point de vue des diplômés du programme de Sciences humaines de 1994 sur leur niveau de préparation aux études universitaires ainsi que sur leur cheminement à l'université.

Documents à annexer

La description de deux exemples d'activités d'intégration proposées aux étudiants.

Actions envisagées

Évaluation générale de l'efficacité du programme

Le collège présente une appréciation d'ensemble de l'efficacité du programme de Sciences humaines tel qu'il l'a mis en oeuvre. Il identifie de manière concise les principales forces et faiblesses relatives à l'efficacité du programme, en tenant compte, le cas échéant, des profils de formation qu'il offre. Il est également invité à faire tout commentaire qu'il juge approprié.

La qualité de la gestion du programme

Les principes qui guident la gestion du programme de Sciences humaines, la définition des structures, la répartition des rôles et des responsabilités de même que l'efficacité de la communication entre les personnes sont des aspects essentiels de la réalisation du programme.

Le sous-critère retenu du *Guide général* est le **sous-critère 6.1** (page 47).

Sous-critère 6.1

Les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication sont bien définis et favorisent le bon fonctionnement du programme, de même que l'approche programme

L'évaluation du programme selon ce sous-critère a pour but d'identifier les entités et les personnes engagées dans la gestion du programme, de décrire leur rôle respectif, de voir comment sont exercées les différentes responsabilités, d'évaluer la mesure dans laquelle ces structures et modes de gestion favorisent l'approche programme et de vérifier si les communications internes sont adéquates et efficaces.

Objet d'évaluation

Le collège évalue l'efficacité des structures et des processus qui régissent la gestion du programme, la qualité de la communication entre les acteurs et avec les étudiants ainsi que le degré d'implantation de l'approche programme.

Le collège appuie son évaluation sur l'identification des personnes, des structures et des entités telles que les départements, le comité de programme, la direction des études, la commission des études, etc., qui sont engagées dans la planification, l'organisation, la réalisation ou l'évaluation du programme de Sciences humaines; sur une description des rôles respectifs assumés par ces personnes ou entités; enfin, sur une description des faits saillants qui ont marqué la gestion du programme durant les trois dernières années (1992-1993, 1993-1994 et 1994-1995).

Le collège présente aussi les moyens qu'il a pris pour s'assurer que le personnel enseignant du programme de Sciences humaines partage une vision commune du programme et les moyens par lesquels il s'assure que les étudiants sont informés adéquatement du contenu et des exigences du programme, y compris de l'activité d'intégration.

Documents à tenir à la disposition de la Commission

Les extraits de procès-verbaux ou comptes rendus qui témoignent de l'adoption des éléments majeurs de la structure du programme, de son fonctionnement et du partage des responsabilités en matière de gestion du programme.

Actions envisagées

Évaluation générale de la qualité de la gestion du programme

Le collège présente une évaluation d'ensemble de la gestion du programme. Il identifie de manière concise les principaux points forts et les principaux points faibles observés. Le sous-critère retenu par la Commission met l'accent sur le partage des responsabilités, les communications et les moyens d'assurer l'approche programme, mais le collège peut aussi faire intervenir, dans son évaluation globale selon ce critère, tout autre élément qui influe sur la gestion du programme.

Évaluation globale de la mise en oeuvre du programme

Au terme de l'évaluation faite à l'aide de chacun des critères, le collège donne son appréciation globale des forces et des faiblesses de la mise en oeuvre du programme de Sciences humaines. De plus, le collège évalue la mise en oeuvre de l'ensemble du programme au regard de son projet éducatif ou des objectifs généraux ou particuliers de formation qu'il s'est donnés (voir page 19).

Le collège identifie trois éléments de la mise en oeuvre du programme qu'il considère comme les points forts et trois éléments considérés comme des points faibles.

Il peut aussi commenter l'impact prévisible sur le programme de l'application du *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*, notamment en ce qui concerne la nouvelle définition de la composante de formation générale.

Actions envisagées

Plan type du rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation doit comprendre les parties suivantes :

! Une présentation du programme

! La description de la démarche d'auto-évaluation

Le collège y précise l'organisation du travail, la répartition des responsabilités, les collaborations obtenues, les consultations réalisées ainsi que la façon de procéder pour parvenir aux évaluations.

Si le collège a constitué un comité d'évaluation, la liste des personnes qui composent ce comité avec leurs fonctions respectives devrait être incluse dans cette description.

! L'auto-évaluation du programme

Pour faciliter l'analyse du rapport par la Commission, le rapport d'auto-évaluation doit être rédigé en respectant l'ordre et la numérotation des critères et sous-critères du présent guide. Le collège expose, pour chaque sous-critère, le jugement qu'il formule en regard de la question d'évaluation. Il fonde son argumentation sur les indicateurs identifiés par la Commission, mais il peut ajouter toute autre information qu'il jugerait essentielle et faire état des actions envisagées. Il annexe ensuite les documents requis de même qu'une description de la méthode utilisée ou une copie des instruments de collecte de données qu'il a utilisés pour obtenir l'information nécessaire à son appréciation.

Au terme de l'évaluation de chaque critère, le collège porte un jugement d'ensemble et formule tout autre commentaire qu'il juge à propos. Au terme de l'évaluation de tous les critères, il porte un jugement global sur la mise en oeuvre du programme.

Une fois le rapport adopté par le conseil d'administration, le collège transmet son rapport d'auto-évaluation et les documents annexés en huit copies à la Commission. La Commission s'attend à recevoir des rapports n'excédant pas 100 pages, à l'exclusion des annexes. On trouvera en annexe du présent document une liste des pièces que le collège doit joindre à son rapport ou rendre disponible sur place lors de la visite du collège, ainsi qu'un tableau résumant l'information sur laquelle le collège appuiera son évaluation selon les divers sous-critères.

Annexe 1

Lexique

Les définitions données ici sont adaptées au contexte particulier de l'évaluation du programme de Sciences humaines.

Activités d'apprentissage

Synonyme de *cours* au sens de l'ancien régime pédagogique, lesquels sont identifiés par un code et un titre dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

Activité d'intégration

Activité prévue dans le programme qui vise spécifiquement l'atteinte de l'objectif 2.6 en démontrant la capacité d'un étudiant d'analyser un problème en appliquant plus d'une approche des sciences humaines.

Cohorte

Ensemble de personnes ayant commencé les études collégiales à la même session (voir aussi *cohorte A* et *cohorte B*).

Cohorte A

Regroupement des étudiants provenant directement du secondaire et ayant commencé les études collégiales en Sciences humaines à la même session.

Cohorte B

Regroupement des étudiants ne provenant pas directement du secondaire et ayant commencé les études collégiales en Sciences humaines à la même session.

Corrigé

Document présentant les réponses attendues lors d'un examen (voir *grille de correction*).

Cours

Au sens de l'ancien régime pédagogique, «ensemble organisé d'activités d'apprentissage, d'une durée déterminée, auxquelles sont attribuées des unités et visant l'atteinte d'objectifs de formation» (voir *activités d'apprentissage*).

Les cours composant un programme sont identifiés par un code et un titre dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

Éléments de contenu du programme

Cours d'un programme; par extension, l'ensemble des connaissances ou habiletés à acquérir ou à maîtriser.

Grille de correction

Document présentant les réponses attendues (voir *corrigé*) et les réponses équivalentes relatives à un travail ou à un examen ainsi que la façon de traiter les réponses incomplètes. Ce document précise les critères quantitatifs ou qualitatifs qui serviront de base à l'évaluation des apprentissages, ainsi que la pondération (valeur relative) des différents critères ou des différents types de réponses.

Instruments d'évaluation

Tests, épreuves, grille d'observation, échelle d'appréciation, plan ou directives pour la réalisation d'un travail.

Logigramme du programme

Mise en séquence des cours d'un programme d'études selon une logique déterminée.

Mise à niveau

Activité d'apprentissage, habituellement sous forme de cours, visant à compléter la formation antérieure de l'étudiant pour lui permettre d'entreprendre les études dans un programme donné.

Il peut s'agir de combler des lacunes dans une matière ou d'acquérir les préalables spécifiques exigés pour un programme en particulier. Habituellement, les unités qui s'y rattachent ne sont pas comptabilisées en vue de l'obtention du diplôme.

Modalités d'évaluation

Modes d'évaluation

Forme, manière particulière de réaliser l'évaluation des apprentissages : par exemple, nombre et types d'examens, périodicité (début, milieu ou fin de session), valeur ou pondération des examens.

Pondération des cours

Répartition hebdomadaire des activités dans la description de chaque cours présenté dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* exprimée par trois chiffres.

«Les deux premiers s'appliquent aux activités supervisées par le professeur. Le premier aux activités à caractère plutôt théorique, le second aux travaux pratiques, laboratoires et stages en particulier et le troisième au travail personnel requis de l'étudiant.» (*Cahiers 1993-1994*, p. 1-32).

Profils de formation

Plan de formation constitué de cours organisés autour de thèmes ou d'axes dominants, comme «administration», «individu ou psychologie», «société», «monde ou international», «sciences humaines avec mathématiques», etc.

Session d'accueil et d'intégration

Session d'études organisée à l'intention des étudiants qui présentent des risques particuliers d'échec ou de désistement.

Cette session comporte habituellement des cours obligatoires à l'ensemble des programmes, des cours de mise à niveau et des activités axées sur l'orientation scolaire et professionnelle.

Tronc commun

Bloc de cours de concentration que tous les étudiants ont à suivre, constitué des cours suivants :X *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (300-300-91); *Histoire de la civilisation occidentale* (330-910-91); *Introduction à la psychologie* (350-102-91); *Méthodes quantitatives en sciences humaines* (360-300-91); *Économie globale* (383-920-90).

Taux de diplomation dans le programme

Rapport entre le nombre de personnes diplômées et le nombre d'inscriptions en première année. Ce rapport est calculé pour les cohortes A et B.

Taux de persévérance dans le programme

Rapport entre le nombre d'inscriptions en troisième session et le nombre d'inscriptions en première session.

Ce rapport est calculé pour les cohortes A et B.

Taux de réussite pour un cours

Rapport entre le nombre des étudiants qui obtiennent les unités associées à un cours et celui des étudiants qui s'étaient inscrits à ce cours.

Annexe 2

Liste des documents à annexer au rapport ou à tenir à la disposition de la Commission

Documents à annexer

La liste des cours de chacun des profils de formation offerts par le collège ou, si le collège n'offre pas de profils, la liste des cours offerts et les règles de choix de cours (2.2)²³.

La description du cadre général de l'activité d'intégration (2.2).

Le ou les logigrammes du programme appliqués depuis 1991 (2.3).

Le cas échéant, le logigramme de chacun des profils de formation offerts (2.3).

Une liste des activités de perfectionnement suivies par chacun des professeurs qui ont dispensé des cours de Sciences humaines au cours des trois dernières années (1992-1993, 1993-1994 et 1994-1995), sans référence nominale (4.3).

Les textes de politique concernant l'évaluation et le perfectionnement des professeurs (4.3).

L'information demandée dans le tableau de la page 35, portant sur l'ensemble des professeurs donnant les cours de concentration de Sciences humaines durant l'année 1994-1995 (critère 4).

Une copie de la PIEA et des règles départementales dont l'application fait objet d'évaluation (5.2).

La description de deux exemples d'activités d'intégration proposées aux étudiants (5.5).

Documents à tenir à la disposition de la Commission

Des extraits de comptes rendus des réunions (département, commission des études, etc.) lors desquelles ont été établis le cadre général de l'activité d'intégration de même que les motifs ou les critères de création de chacun des profils de formation ou les règles relatives au choix de cours (2.2).

Les plans détaillés des cours du tronc commun dispensés durant l'année 1994-1995 et la description de l'activité ou des activités d'intégration réalisées au cours de cette même année (5.2).

23. Les nombres entre parenthèses renvoient aux sous-critères.

Une copie des instruments d'évaluation ou des plans de travaux à effectuer et une copie de leurs corrigés (grilles de correction) utilisés durant l'année 1994-1995 pour les deux cours retenus, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (300-300-91) et *Économie globale* (383-920-90) ainsi que pour l'activité ou les activités d'intégration (5.2).

Les extraits de procès-verbaux ou comptes rendus qui témoignent de l'adoption des éléments majeurs de la structure du programme, de son fonctionnement et du partage des responsabilités en matière de gestion du programme (6.1).

Annexe 3

Résumé de l'information à recueillir pour l'auto-évaluation

Objet	Détails	Sous-critère
<i>Profils</i>	composition des profils et motifs ou critères ayant déterminé leur création <u>ou, en l'absence de profils, contribution des cours hors du tronc commun</u> aux objectifs du programme	2.2
	axes et fils conducteurs de chacun des profils	2.3
	cheminement scolaire et taux de diplomation avec ventilation par profils (si possible) des cohortes de 1991, 1992 et 1993	5.4
<i>Cours de la concentration</i>	logique d'articulation et mise en séquence des cours	2.3
	adéquation des principales méthodes pédagogiques utilisées, en tenant compte des caractéristiques des étudiants	3.1
	critères utilisés pour la répartition des tâches d'enseignement	4.1
	procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs (voir <i>ressources humaines</i>)	4.3
<i>Cours du tronc commun</i>	objectifs et contenus en lien avec les objectifs du programme	2.2
	nature des travaux exigés; charge de travail des étudiants; aménagement éventuel de la pondération; point de vue des étudiants	2.4
	méthodes pédagogiques favorisant la réalisation des objectifs des cours et du programme	3.1
	pour chacun des professeurs enseignant les cours durant l'année 1994-1995, identification du cours et information sur le statut, la scolarité et l'expérience	4.1
	conformité des pratiques d'évaluation des apprentissages avec la PIEA et avec les règles départementales qui en découlent	5.2
	taux de réussite de 1991-1992 à 1994-1995 en comparaison avec des données réseau et tenant compte de divers facteurs, s'il y a lieu	5.3

Objet	Détails	Sous-critère
Activité d'intégration	lien avec les objectifs du programme	2.2
	pour chacun des professeurs encadrant l'activité durant l'année 1994-1995, information sur le statut, la scolarité et l'expérience (voir aussi <i>tronc commun</i>)	4.1
	pour l'année 1994-1995, la concordance entre les objectifs du ou des activités réalisées et les instruments d'évaluation des apprentissages et leurs corrigés (grilles de correction)	5.2
	nature de l'activité et les objectifs dont elle vise à vérifier l'atteinte; taux de réussite à cette activité des finissants de 1993, 1994 et 1995	5.5
	nature, objectifs et lien avec l'atteinte des objectifs du programme	5.5 (2.2)
Init. prat. à la méthodologie des sciences humaines et Économie globale	pour les cours donnés en 1994-1995, la concordance entre les objectifs décrits aux plans de ces cours, les examens et travaux comptant pour au moins 20 % de la note finale et les corrigés (grilles de correction)	5.2
Encadrement et mesures de soutien	mesures de soutien disponibles pour les étudiants de Sciences humaines; nombre d'étudiants de Sciences humaines en ayant bénéficié depuis l'automne 1992; impact de ces mesures sur les taux de réussite et de persévérance et, si possible, à l'aide d'un groupe témoin; point de vue des étudiants	3.2
	mesures prises pour favoriser l'encadrement par les professeurs; point de vue des professeurs sur ces mesures et sur les conditions de l'encadrement; point de vue des étudiants sur la disponibilité des professeurs et sur les avantages de l'encadrement individuel	3.3
Cheminement, taux de réussite	impact des mesures de soutien en regard des taux de réussite et de persévérance (ci-dessous; voir aussi <i>mesures d'encadrement et de soutien</i>)	3.2
	taux de réussite de cours (voir <i>cours du tronc commun</i>)	5.3
	cheminement scolaire et taux de diplomation des cohortes A et B de 1991, 1992 et 1993 (voir aussi <i>profils</i>)	5.4
	réussite des finissants au test ministériel de français	5.5
	préparation aux études universitaires et cheminement à l'université; information à obtenir auprès des diplômés	5.5

Objet	Détails	Sous-critère
<i>Ressources humaines (perfectionnement) et gestion du programme</i>	description et appréciation de la valeur des procédures utilisées pour l'évaluation des professeurs et pour la détermination des activités de perfectionnement; retombées les plus significatives: satisfaction des professeurs	4.3
	mécanismes retenus pour vérifier l'application de la PIEA	5.2
	identification des personnes, structures et entités engagées dans la planification, l'organisation, la réalisation ou l'évaluation du programme; description de leurs rôles respectifs	6.1
	les faits saillants qui ont marqué la gestion du programme durant les années 1992-1993 à 1994-1995	6.1
	moyens pris pour que le personnel enseignant du programme partage une vision commune du programme	6.1
	moyens par lesquels on s'assure que les étudiants sont informés du contenu et des exigences du programme	6.1

Annexe 4

Description du programme de Sciences humaines selon les

Cahiers de l'enseignement collégial

(1993-1994, vol. 1, p. 1-98 à 1-99)

300.01 Sciences humaines (1992)

TYPE DE SANCTION :
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

54 2/3 unités

FINALITÉ

Préparer adéquatement les élèves à des études universitaires dans l'une ou l'autre des sciences humaines en privilégiant l'acquisition des concepts fondamentaux propres aux sciences humaines, et en contribuant à leur formation générale personnelle.

OBJECTIFS

Connaissances

- 1.1 Connaître les principaux faits faisant l'objet de l'analyse des disciplines du programme.
- 1.2 Connaître, par leurs écrits, les principaux auteurs dans les disciplines du programme et les différentes approches méthodologiques d'une même discipline.
- 1.3 Comprendre les concepts fondamentaux des disciplines du programme et leur évolution dans le temps.
- 1.4 Établir les relations entre les principaux faits ou concepts.
- 1.5 Comprendre quelques théories ou modèles des disciplines du programme, leurs limites, leur complémentarité, et leurs conséquences éventuelles.

Méthodologie

- 2.1 Développer des méthodes de travail intellectuel nécessaires à la poursuite des études supérieures.
- 2.2 Utiliser les éléments essentiels de la méthodologie en sciences humaines : raisonnement hypothético-déductif, argumentation rationnelle, démarche scientifique.
- 2.3 Réaliser toutes les étapes d'une recherche scientifique de base en suivant les procédés propres à un ensemble, ou à l'une ou l'autre, des méthodes de sciences humaines.
- 2.4 Utiliser les méthodes quantitatives pertinentes aux sciences humaines.
- 2.5 Interpréter correctement les nouvelles, les articles généraux, et divers indices quantitatifs véhiculés dans le quotidien social et personnel de l'élève.
- 2.6 Réaliser un travail qui démontre la capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une approche des sciences humaines.

Langage

- 3.1 Utiliser, en langue maternelle, le vocabulaire de base des sciences humaines.
- 3.2 Traiter des sujets propres aux disciplines choisies dans une langue claire et correcte, en utilisant un niveau de langage approprié au type de communication choisi et à l'auditoire visé.
- 3.3 Comprendre, en langue seconde, l'essentiel des textes portant sur les sciences humaines.

LES RÈGLES D'ORGANISATION

1. Un minimum de vingt-huit (28) unités de cours de concentration, dont un minimum de vingt (20) unités provenant des cours de la partie ministérielle.
2. Un maximum de huit (8) unités dans une même discipline.
3. Un maximum de six (6) disciplines dans les cours de concentration, hormis les cours de méthodologie.
4. Une activité visant spécifiquement l'atteinte de l'objectif 2.6 doit se faire à l'intérieur des cours disciplinaires de la quatrième session.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'élève qui désire suivre d'autres cours de langue seconde que ceux figurant dans la liste des cours de concentration les choisira comme cours complémentaires, jusqu'à un maximum de huit (8) unités dans la discipline.
2. Uniquement pour fins d'application de la règle d'organisation no. 2 (maximum de huit unités dans une même discipline), les disciplines 401 et 410 sont considérées comme une seule discipline.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires :

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie ou humanités
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants :

COURS DE CONCENTRATION : PARTIE MINISTÉRIELLE

Tronc commun ministériel

300-300-91	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
330-910-91	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
350-102-91	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
360-300-91	MÉTHODES QUANTITATIVES EN SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
383-920-90	ÉCONOMIE GLOBALE	3-0-3	2
et un cours parmi les sept cours suivants :			
320-103-91	LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
332-903-91	À LA RECHERCHE DES CIVILISATIONS DISPARUES	3-0-3	2
370-111-91	SUR LA PISTE DES DIEUX : INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES RELIGIONS	3-0-3	2
381-900-91	L'ESPÈCE HUMAINE ET SON ÉVOLUTION	3-0-3	2
385-941-91	IDÉOLOGIES ET RÉGIMES POLITIQUES	3-0-3	2
387-960-91	INDIVIDU ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
401-913-91	L'ENTREPRISE	3-0-3	2
8 unités choisies parmi les cours suivants :			
320-103-91	LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
320-212-91	L'ESPACE URBAIN	2-1-3	2
320-215-92	DÉFIS DE NOTRE PLANÈTE	2-1-3	2
320-311-91	L'ESPACE QUÉBÉCOIS	2-1-3	2
330-951-91	LES FONDEMENTS HISTORIQUES DU QUÉBEC CONTEMPORAIN	3-0-3	2
330-961-91	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	3-0-3	2
330-972-91	HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT : LE XX ^e SIÈCLE	3-0-3	2
332-111-91	À LA DÉCOUVERTE DES GRECS	3-0-3	2
332-112-91	À LA DÉCOUVERTE DES ROMAINS	3-0-3	2
332-903-91	À LA RECHERCHE DES CIVILISATIONS DISPARUES	3-0-3	2
332-904-91	L'AVENTURE DES PREMIÈRES CIVILISATIONS AU PROCHE-ORIENT	3-0-3	2
350-901-91	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT	2-1-3	2
350-903-91	PSYCHOLOGIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	2-1-3	2
350-914-91	INTERACTIONS ET COMMUNICATION	2-1-3	2

370-111-91	SUR LA PISTE DES DIEUX : INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES RELIGIONS	3-0-3	2	332-953-91	LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION DANS L'ANTIQUITÉ	3-0-3	2
370-333-91	CROIRE EN UN SEUL DIEU : JUDAÏSME, CHRISTIANISME, ISLAM	3-0-3	2	340-217-91	PHILOSOPHIE DE LA COMMUNICATION	3-0-3	2
370-353-91	LE VOYAGE INTÉRIEUR : EXPÉRIENCE PERSONNELLE DU SACRÉ	3-0-3	2	340-225-91	PHILOSOPHIE, INDIVIDU ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
370-950-91	L'UNIVERS DE LA BIBLE : SOURCE ET REFLET DES CIVILISATIONS	3-0-3	2	340-300-91	PHILOSOPHIE DES SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2
381-900-91	L'ESPÈCE HUMAINE ET SON ÉVOLUTION	3-0-3	2	340-930-91	PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2
381-901-91	ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DES PREMIÈRES CIVILISATIONS	3-0-3	2	350-213-91	PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ MENTALE	2-1-3	2
381-902-91	PEUPLES DU MONDE : CULTURES ET DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2	350-360-91	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
381-910-91	RACE OU RACISME	3-0-3	2	350-911-91	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE AU TRAVAIL	3-0-3	2
383-921-91	LES AGENTS ÉCONOMIQUES	3-0-3	2	350-930-91	PSYCHOLOGIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
383-924-90	RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES	3-0-3	2	370-332-91	LES RELIGIONS ORIENTALES	3-0-3	2
383-938-91	QUÉBEC, CANADA ET RÉGIONS	3-0-3	2	370-336-91	VIE, MORT ET AU-DELÀ	3-0-3	2
385-940-91	LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2	370-372-91	MAGIE, RELIGION, SCIENCE ET PHÉNOMÈNES PARARELIGIEUX	3-0-3	2
385-941-91	IDÉOLOGIES ET RÉGIMES POLITIQUES	3-0-3	2	370-384-91	LES SECTES RELIGIEUSES : RÉSURGENCE ET NOUVEAUTÉ	3-0-3	2
385-942-91	LA POLITIQUE AU CANADA ET AU QUÉBEC	3-0-3	2	381-913-91	AMÉRINDIENS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	3-0-3	2
385-950-91	ACTUALITÉ POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3	2	381-914-91	MÉDECINES D'AILLEURS ET D'ICI : ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
387-937-91	CULTURE ET MÉDIA	3-0-3	2	381-915-91	VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ OUVERTE SUR LE MONDE	3-0-3	2
387-960-91	INDIVIDU ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2	381-916-91	L'ANTHROPOLOGIE ET LES ENJEUX CONTEMPORAINS	3-0-3	2
387-961-91	DÉFIS SOCIAUX ET TRANSFORMATION DES SOCIÉTÉS	3-0-3	2	383-925-91	MONNAIE ET BANQUE	3-0-3	2
387-967-91	INSTITUTIONS ET NOUVELLES FORMES DE VIE SOCIALE	3-0-3	2	383-930-91	ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
401-123-91	INITIATION AU MARKETING	3-0-3	2	383-931-91	PROBLÈMES DE SOUS- DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2
401-431-91	PRINCIPES ET MÉTHODES DE GESTION	3-0-3	2	383-937-91	ÉCONOMIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-913-91	L'ENTREPRISE	3-0-3	2	385-944-91	IDÉES POLITIQUES MODERNES	3-0-3	2
401-916-91	LES AFFAIRES ET LE DROIT	3-0-3	2	385-946-91	TIERS-MONDE ET POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3	2
<i>COURS DE CONCENTRATION :</i>				385-952-91	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE	3-0-3	2
<i>PARTIE AU CHOIX DES ÉTABLISSEMENTS</i>				385-955-91	GROUPES DE PRESSION ET OPINION PUBLIQUE	3-0-3	2
plus 8 unités choisies parmi les cours suivants :				387-968-91	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
— les cours de la partie ministérielle non encore choisis plus les suivants :				387-970-91	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ½	387-971-91	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
201-105-77	ALGÈBRE VECTORIELLE ET LINÉAIRE; GÉOMÉTRIE	3-2-3	2 ½	387-987-91	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SEXUELLES	3-0-3	2
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2 ½	401-979-91	L'ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2
201-300-92	FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN MÉTHODES QUANTITATIVES	1-1-2	1 ½	401-982-91	PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION PERSONNELLE APPLIQUÉE	3-0-3	2
320-116-91	L'ENVIRONNEMENT BIO-PHYSIQUE	2-1-3	2	401-988-91	L'ENTREPRISE : SA PLACE ET SON RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ	3-0-3	2
320-214-91	GÉOGRAPHIE CULTURELLE ET POLITIQUE	2-1-3	2	401-989-91	NOTIONS DE COMMERCE MONDIAL	3-0-3	2
320-216-91	GÉOGRAPHIE DU TOURISME	2-1-3	2	420-300-91	ÉLÉMENTS D'INFORMATIQUE	2-1-3	2
320-310-91	L'ESPACE RÉGIONAL	2-1-3	2	420-954-91	INITIATION À L'INFORMATIQUE	1-2-3	2
330-925-91	HISTOIRE DU CANADA	3-0-3	2	420-965-91	NOTIONS DE PROGRAMMATION	1-2-3	2
330-963-91	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU MONDE CONTEMPORAIN	3-0-3	2	420-973-91	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC UN CHIFFRIER	1-2-3	2
330-983-91	HISTOIRE DU TIERS-MONDE	3-0-3	2	602-906-91	LECTURE DE TEXTES FRANÇAIS EN SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2
330-984-91	HISTOIRE DES CIVILISATIONS	3-0-3	2	604-303-91	LECTURE DE TEXTES ANGLAIS EN SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2
332-113-91	À LA DÉCOUVERTE DES ÉGYPTIENS	3-0-3	2	8 unités de cours complémentaires			
332-924-91	LES CIVILISATIONS DE LA MER ÉGÉE	3-0-3	2	Ces unités sont choisies parmi les disciplines qui ne figurent pas dans les cours de concentration de l'élève.			
332-944-91	MYTHES ET SOCIÉTÉS ANCIENNES	3-0-3	2				

Annexe 5

Établissements autorisés à dispenser le programme de Sciences humaines

Cégeps (49)

Abitibi-Témiscamingue	Maisonneuve
Ahuntsic	Marie-Victorin
Alma	Matane
André-Laurendeau	Montmorency
Baie-Comeau	Outaouais
Beauce-Appalaches	Région de l'Amiante
Bois-de-Boulogne	Rimouski
Campus Lennoxville	Rivière-du-Loup
Campus Saint-Lambert-Longueuil	Rosemont
Campus St-Lawrence	Saint-Félicien
Chicoutimi	Saint-Hyacinthe
Dawson	Saint-Jean-sur-Richelieu
Drummondville	Saint-Jérôme
Édouard-Montpetit	Saint-Laurent
François-Xavier-Garneau	Sainte-Foy
Gaspésie et les Îles	Sept-Îles
Granby Haute-Yamaska	Shawinigan
Héritage	Sherbrooke
John Abbott	Sorel-Tracy
Joliette-De Lanaudière	Trois-Rivières
Jonquière	Valleyfield
La Pocatière	Vanier
Lévis-Lauzon	Victoriaville
Limoilou	Vieux-Montréal
Lionel-Groulx	

Collèges privés subventionnés (15)

Académie Centennale	Collège Marianopolis
Campus Notre-Dame-de-Foy	Collège Mérici
Collège André-Grasset	Collège O'Sullivan de Montréal
Collège de l'Assomption	Petit séminaire de Québec
Collège de Lévis	Séminaire de Sherbrooke
Collège Français	Séminaire Saint-Augustin
Collège Jean-de-Brébeuf	Villa Sainte-Marcelline
Collège Laflèche	

Annexe 6

Composition du comité consultatif d'évaluation du programme de Sciences humaines

M ^{me} Louise Chené	Commissaire Commission d'évaluation de l'enseignement collégial Présidente du comité consultatif
M. Jean-Paul Bernard	Professeur d'histoire Université du Québec à Montréal
M. James Cooke	Directeur des études Champlain Regional College
M. Yves de Grandmaison	Professeur d'histoire Cégep de Rosemont
M. Georges Goulet	Professeur des sciences de l'éducation Université du Québec à Hull
M. Ivon Robert	Professeur de psychologie Cégep du Vieux Montréal
M. Claude Rochette	Adjoint à la vice-rectrice aux études Université Laval
M ^{me} Carole Sexton	Professeure d'économie Cégep de Sainte-Foy
M ^{me} Ninon St-Pierre	Directrice adjointe des études Collège dans la Cité (Villa Sainte-Marcelline)
M. Bengt Lindfelt	Agent de recherche, coordonnateur de projet Commission d'évaluation de l'enseignement collégial